

Dominique JOUBERT DORIOL

De: nath l <nathalielarde@yahoo.fr>
Envoyé: jeudi 25 juillet 2019 16:03
À: Yann TROTON
Objet: Enquête publique unique PLU – EU et EP » et « à l'attention du commissaire-enquêteur. »

Madame

Les paragraphes concernant : « La valorisation des sentiers de randonnées ; Le confortement de l'activité VTT ; Protection et valorisation du patrimoine naturel et paysager remarquable » dans les justifications du rapport de présentation m'interpellent plus particulièrement.

En effet propriétaire d'un studio « aux Carlines » je m'interroge notamment sur la dégradation notable des sentiers de randonnée.

Nous avons choisi Chamrousse parce qu'elle n'a rien de ces usines à touristes, parce qu'elle offre sa nature sans artifice, sans « bling bling », on y vient pour se ressourcer et pour se « frotter » à la Nature été comme hiver. On y vient pour le ski dans un paysage où la forêt existe vraiment et pas sur des autoroutes à skieurs. On y vient l'été pour marcher dans des petits sentiers où l'on prend garde de ne pas abîmer la flore afin de préserver la faune. Et malheureusement je constate, par exemple, que les chemins menant de la Croisette à Recoïn étaient il y a quelques années encore bien plus enherbés. J'ai eu, par exemple, la désagréable surprise de découvrir des sentiers tracés et recouverts de graviers, tels des « trottoirs » ; des chemins où l'herbe a totalement disparue, engloutie par des pierres, du sable, donnant l'impression que les liaisons piétonnières s'effacent au profit de futures routesde pistes cyclables....

Certes il est important, primordial pour la station, que de nombreuses activités, diverses, soient proposées mais cela ne doit pas se faire au détriment de l'environnement remarquable de Chamrousse. Le PLU doit être élaboré afin de préserver la Nature avec un grand N cela doit être un outil réglementant les travaux d'aménagements autant, sinon plus, que les constructions. Comment concevoir en effet de construire afin de dynamiser une station si son essence même, la Nature, est totalement dévalorisée. A une époque où l'accent est mis sur la sauvegarde du patrimoine foncier par notamment une réglementation sur sa reconstruction il est tout à fait possible et primordial de préserver le patrimoine naturel en réglementant la transformation des espaces naturels, la préservation des arbres remarquables, en réfléchissant sur le devenir des friches commerciales existantes, des logements vacants en ventes depuis des années.....

Vous remerciant de l'intérêt que vous porterez à ces remarques, je vous prie d'accepter, Madame, mes sincères salutations.

Nathalie Lardé
Les carlines